

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BERNU Sylvain

#### **Délibération n°2023-089**

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

#### **VIE ASSOCIATIVE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2023 - ATTRIBUTIONS**

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires, exceptionnelles, pour l'année 2023 aux associations en ayant fait la demande. Les demandes ont fait l'objet d'une étude par les commissions compétentes.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ADOPTE la liste des subventions suivantes à verser en 2023, telles qu'elles figurent ci-après :

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2023	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT PROPOSE
LES VITRINES DE LAMBALLE	Exceptionnelle	3 500,00 €
LES PIGNONS DEJANTES	Exceptionnelle	300,00 €
ASSOCIATION FONCIERE ST-AARON	Fonctionnement	3 500,00 €
ASSOCIATION FONCIERE LA POTERIE	Fonctionnement	3 500,00 €

ASSOCIATION FONCIERE TREGOMAR	Fonctionnement	3 500,00 €
ASSOCIATION FONCIERE MAROUE	Fonctionnement	3 500,00 €
<b>Sous-Total Services à la population</b>		<b>17 800,00 €</b>
R.I.L. (ROLLER IN LINE)	Fonctionnement	1 000,00 €
<b>Sous-Total Sport</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 800,00 €</b>

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**2 OCT. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le**

**5 OCT. 2023**

**De la publication le**

**5 OCT. 2023**



*Handwritten signature in blue ink.*

